



**Votre don est une aide précieuse
pour nos enfants sourds !**

OUI je soutiens les actions de l'ALPC

- 20 € 60 € (1 heure de codage) 100 € (envoi de 100 LPC Info)
 150 € (1 encadrant Week-End Ado) 260 € (1 animateur au stage d'été)
 _____ €

Chèque à l'ordre de l'ALPC

Vous êtes un particulier

Grâce à la déduction d'impôts de 66% un don de 100 € vous revient à 34 €.

Vous êtes une société

Grâce à la déduction d'impôts de 60% un don de 100 € vous revient à 40 €.

M. Mme : _____
ou _____

Société : _____

Représentée par : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Courriel : _____

J'ai reçu ce bulletin par M. ou Mme : _____

Je souhaite être tenu informé(e) des actions de l'association pendant l'année et je m'abonne à la newsletter : oui non (adresse courriel obligatoire)

L'ALPC est déclarée association d'intérêt général. Un reçu fiscal vous sera adressé.

Attention pour bénéficier de la déduction d'impôt au titre de l'année 2018, les chèques doivent être datés du 31 décembre 2018 au plus tard.